



Lycée Elie Vinet
7 avenue Pierre Mendès France
16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

☎ 05 45 78 17 27
✉ ce.0160010z@ac-poitiers.fr
🌐 www.lycee-elie-vinet.fr

Dossier d'inscription BTS Année scolaire 2024/2025

GPME SIO

ETUDIANT

NOM Prénoms Sexe M. F.
(souligner le prénom usuel)

Né(e) le à N° de départ. Nationalité

SCOLARITE ANNEE PRECEDENTE

Etablissement d'origine : Ville : Département :

Formation suivie :

INSCRIPTION 2024/2025

Régime Interne (ne concerne que les étudiantes)
 Demi-pensionnaire
 Externe

Boursier oui
 non
 en cours

BTS Gestion de la PME

LV1 : Anglais

1^{ère} année 2^{ème} année

Apprentissage

BTS Services Informatiques aux Organisations

LV1 : Anglais LV2 espagnol

1^{ère} année 2^{ème} année
option : SLAM SISR

Apprentissage

COORDONNEES

1^{er} représentant légal et financier (paie les frais scolaires) : Père Mère Autre (préciser) :

NOM – Prénom :

Adresse : Tél.domicile :

Code Postal : Commune : Tél.travail :

E-mail * : Tél. portable :

Profession :

*** IMPERATIF : utilisé notamment pour l'envoi des factures d'internat ou de 1/2 pension**
2^{ème} représentant légal : Père Mère Autre (préciser) :

NOM – Prénom : Tél.domicile :

Adresse : Tél.travail :

Code Postal : Commune : Tél. portable :

E-mail : Profession :

Code prof. (voir au dos) :

En cas de séparation des parents, précisez chez qui vit l'élève : Père Mère Autre :

Adresse personnelle de l'étudiant :

..... Tél :

e-mail :

Autres enfants scolarisés année scolaire 2024/2025

NOM	Prénom	Classe	Régime	Etablissement	Commune
-----	--------	--------	--------	---------------	---------

.....

.....

.....

.....

AMENAGEMENTS PARTICULIERS

Avez-vous bénéficié, durant vos études précédentes, d'un aménagement particulier ?

oui non

Si oui, merci de préciser lequel : (joindre **obligatoirement** les justificatifs pour mettre en place l'accompagnement)

- PAI (*Plan d'Accueil Individualisé*)
- PAP (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*)
- CAE (*Conditions d'Aménagement des Examens*)
- PPS (*Projet Personnalisé de Scolarisation – notification de la MDPH*)

Avez-vous déjà bénéficié de l'accompagnement par un(e) auxiliaire de Vie Scolaire ?

oui non

ENGAGEMENTS LIES A L'INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT

♦ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'hébergement et sollicite l'inscription de mon fils / ma fille :

NOM : Prénom :

à L'INTERNAT (filles) *

LA DEMI-PENSION

(cocher la qualité demandée)

** Si votre demande est mise en liste d'attente, vous en serez informés par courrier ou par téléphone.*

♦ L'inscription au lycée vaut acceptation de son Règlement Intérieur et de la charte d'utilisation des Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE).

Je confirme l'exactitude des renseignements apportés dans le présent dossier.

Lu et approuvé

Signature(s) du(des) représentants(s) légal(aux):

Signature de l'étudiant(e) :

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 3, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		



Dossier d'inscription en BTS rentrée 2024

Composition et pièces à fournir

Ce dossier comprend les documents suivants dont plusieurs sont à conserver par la famille :

- ✓ livret d'accueil (**à conserver**)
- ✓ une feuille de renseignements pratiques complémentaires (**à conserver**)
- ✓ la fiche d'information concernant l'internat et la demi-pension (**à conserver**)
- ✓ guide des différents moyens de paiement (**à conserver**)
- ✓ autorisation de droit à l'image (**à remettre**)
- ✓ la fiche d'urgence (**à remettre**)
- ✓ informations de la Région Nouvelle-Aquitaine relatives à la tarification solidaire (**à conserver**)

Le dossier complet d'inscription est à nous renvoyer dès que possible et doit comporter les documents suivants :

Pour TOUS les étudiants :

- la fiche médicale de renseignements dûment remplie
- photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires ou attestation médicale de vaccination
- autorisation de droit à l'image dûment complétée et signée
- 1 photo d'identité récente portant au dos le nom et le prénom de l'étudiant(e)
- une photocopie du certificat de la Journée Défense et Citoyenneté
- pour les étudiants boursiers : attribution conditionnelle de bourse envoyée par le CROUS (si non reçue avant la rentrée, la notification d'attribution est à déposer au secrétariat de direction **dès réception en cours d'année scolaire** pour validation auprès du CROUS)

Pour les étudiants s'inscrivant en 1^{ère} année :

- 1 photocopie des pages du (ou des) livret(s) de famille faisant apparaître parents et enfants

IMPORTANT (inscription en 1^{ère} année) :

Vous pouvez nous adresser votre dossier dès maintenant mais votre inscription ne sera validée définitivement qu'à réception de vos résultats du baccalauréat à l'adresse ce.0160010z@ac-poitiers.fr

Si vous avez obtenu votre baccalauréat les années précédentes, merci de nous fournir une copie de votre relevé de notes dans le dossier d'inscription.



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (BTS)

Rentrée et accueil des étudiants de BTS

Mardi 03 septembre 2024 à 10h00 en salle A5

Installation des internes : de 9h00 à 9h45 (*se présenter à l'accueil du lycée*)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La signature du dossier par l'étudiant vaut acceptation des dispositions contenues dans le Règlement Intérieur du lycée et dans la charte informatique (à consulter sur notre site internet <https://lycee-elie-vinet.fr>).

♦ Un **CERTIFICAT DE SCOLARITE** est remis à chaque élève dans la première semaine suivant la rentrée. **Il est à photocopier** et à agraffer aux imprimés des organismes qui vous en font la demande. Il n'est donc pas utile de solliciter l'établissement à ce sujet avant la rentrée.

♦ Une **carte d'étudiant** sera remise à chaque étudiant fin septembre, dès que toutes les formalités d'inscription auront été effectuées. Les apprentis seront destinataires d'une carte adressée par le CFA académique.

♦ **Manuels scolaires**

Toutes les informations seront fournies par les enseignants à la rentrée.

♦ **Aides sociales étudiantes**

En dehors des bourses du CROUS, un dispositif d'aide financière existe en cas de besoin. Il convient pour cela de prendre contact avec l'assistant(e) social(e) du lycée.

♦ **Assiduité**

Les modalités de contrôle de l'assiduité des étudiants leur seront communiquées à la rentrée.

APPRENTIS

Les **manuels scolaires** sont pris en charge financièrement par le lycée pour le compte du CFA académique, de ce fait :

- ⇒ N'achetez pas les livres, présentez-vous au service intendance pour les commander.
- ⇒ Ces livres sont la propriété du lycée et sont donc à redonner à la fin de la scolarité.

Frais de restauration apprentis : Les frais de restauration étant partiellement pris en charge par le CFA, les apprentis sont externes et doivent créditer à l'avance leur compte self au service gestion (0.90€ par repas).

INTERNAT ou DEMI-PENSION

INFORMATIONS FINANCIERES 2024/2025

Facturation

Chaque trimestre vous recevez un « avis aux familles » (= facture), parfois suivi d'avis rectificatifs. Ces documents sont envoyés sur l'adresse courriel que vous indiquez sur le dossier de rentrée à la rubrique responsable financier de l'élève (impossible d'inscrire les 2 parents, un seul choix)

Les tarifs sont fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité. (Un changement de régime peut être exceptionnellement autorisé pour raison de force majeure dûment justifiée : raisons médicales, déménagement...)

Tarifs 2024-2025, les informations sont dans l'enveloppe Région Nouvelle Aquitaine ci-jointe.

Attention !!!! PLUS DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE A PARTIR DU 01.09.2024

Modes de règlement

- par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de « Lycée Elie Vinet »
- en espèces ou par carte bancaire auprès de l'assistante de gestion.
- par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture.
- par télépaiement via la plateforme EDUCONNECT (cf mode d'emploi joint)

Aides financières

Les bourses nationales viennent en déduction de la facture, **l'excédent est versé en fin de trimestre**

Il existe également des aides spécifiques alloués par l'état et par la région Nouvelle-Aquitaine pour aider les familles, boursières ou non, à faire face aux dépenses liées à la scolarité de leurs enfants.

En cas de difficultés financières, même passagères, n'hésitez pas à retirer un dossier de fonds social auprès de l'assistante de gestion et à prendre rendez-vous auprès de l'assistante sociale.

Les demandes sont examinées anonymement par une commission.

Remises d'ordre

Les remises d'ordre viennent diminuer le montant des frais de demi-pension ou d'internat.

Elles sont automatiques en cas de fermeture du service de restauration / d'hébergement, de stage ou de voyage impliquant une participation financière de la famille.

Elles sont effectuées sur demande écrite de la famille accompagnée d'une pièce justificative lorsque l'élève est absent **plus de 5 jours ouvrés** pour maladie, accident, exclusion, raisons culturelles, championnats nationaux ou internationaux. **La demande doit parvenir au service gestion sur int.0160010z@ac-poitiers.fr**

Cas particulier : Apprentis

Les apprentis s'inscrivent comme **externe** sur la fiche de renseignements, puis à la rentrée comme **apprenti demi pensionnaire** auprès du **service gestion** afin de bénéficier de la prise en charge du CFA. Ils doivent créditer à l'avance leur compte self (1.09€ par repas).

Le ministère de l'éducation nationale a modernisé notre logiciel de comptabilité imposant la saisie d'un RIB du responsable financier pour chaque élève boursier ou non

=> **NOUS FOURNIR IMPERATIVEMENT UN RIB DU RESPONSABLE FINANCIER DE L'ELEVE**

Les règlements de l'internat et de la demi-pension se trouvent sur notre site internet <https://lycee-elie-vinet.fr/>

N'hésitez pas à nous contacter, en demandant le service gestion au 05 45 78 17 27

ou par courriel : int.0160010z@ac-poitiers.fr

Guide de paiement en ligne par le biais des télé-services

Possibilité de payer sur internet (télépaiement) vos factures de demi-pension et d'internat au Lycée Elie Vinet, merci de vous connecter sur la plateforme EDUCONNECT :

Sur internet directement <https://educonnect.education.gouv.fr>

Ou

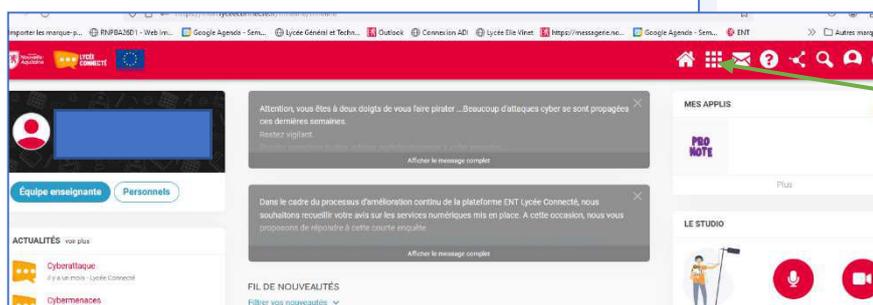
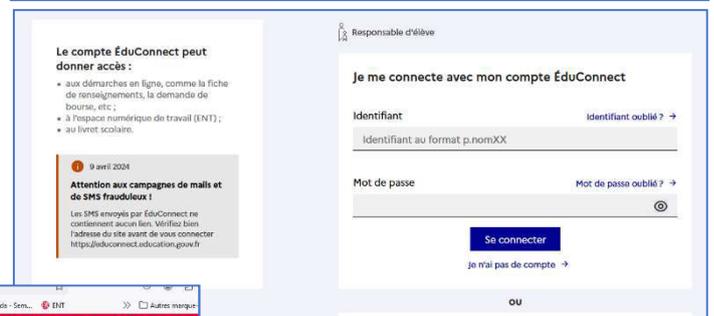
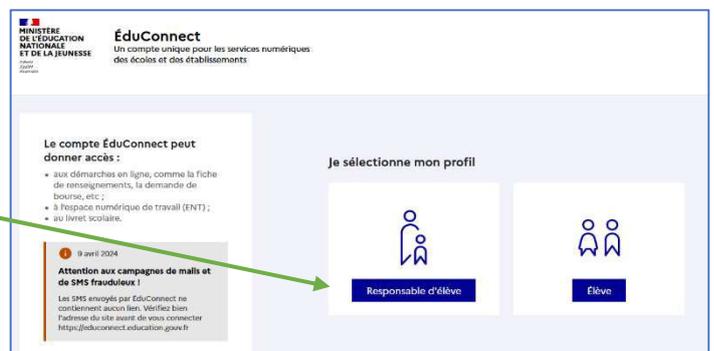
Passer par le site du lycée <https://lycee-elie-vinet.fr/>, vous cliquez sur « ENT »



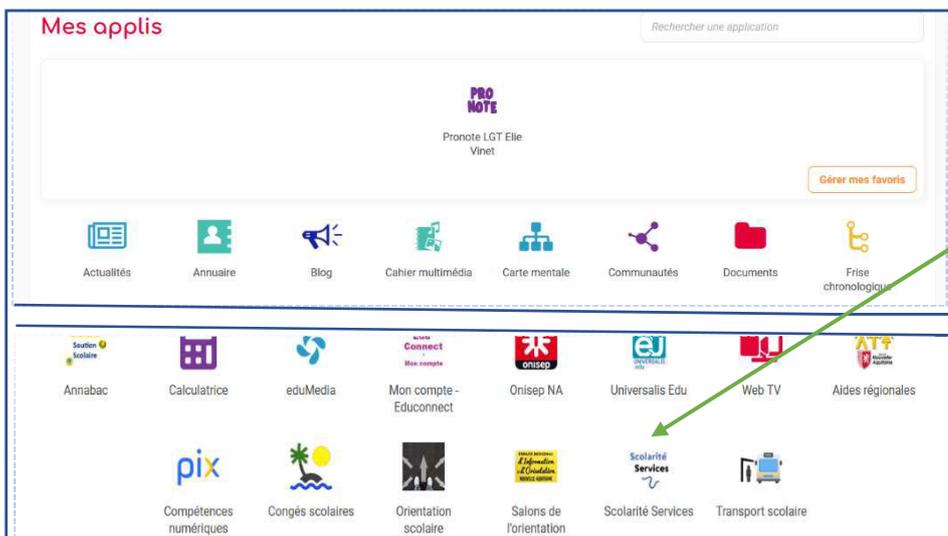
Vous arrivez sur votre espace « lycée connecté », et vous cliquez sur « EDUCONNECT »

Dans les deux cas vous arrivez sur la page suivante :

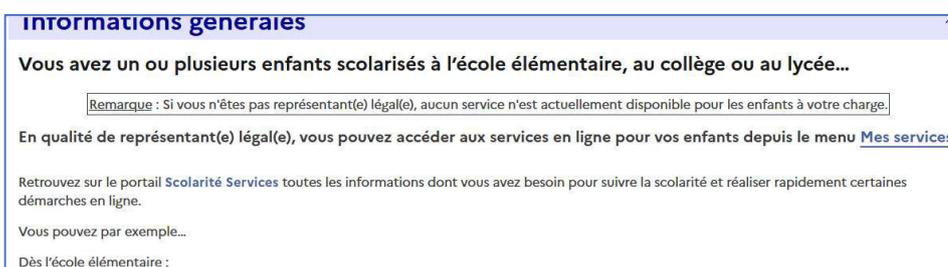
- Cliquer sur responsable d'élève
- Renseigner « identifiant » et « mot de passe »,
- Se connecter



Cliquer sur « mes applis »



Descendre et cliquer sur « scolarité services »



Cliquer sur « Mes services »

Sur la gauche vous trouverez :
« Paiement des factures ».

Cliquez dessus et laissez-vous guider



Autres paiements

- **Paiement par virement** : préciser DP ou INT + nom et prénom de l'élève
Nos coordonnées bancaires du lycée Elie Vinet :

Nom de la banque	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
TPANGOULEME TRES GENERAL	10071	16000	00001000243	02

IBAN : FR76 1007 1160 0000 0010 0024 302
BIC : TRPUFRP1

- **Paiement à la gestion du lycée** : CB, espèces ou chèque (à l'ordre du lycée Elie Vinet + préciser au dos nom et prénom de l'élève)

Droit à l'image et enregistrement sonore (voix)

Consentement à l'utilisation et la publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de :

- la **gestion administrative** (bulletins, trombinoscope...)
- **autres usages internes à l'établissement** (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

Représentant(s) légal/légaux de (Nom et Prénom de l'élève)

Né(e) le / / Élève en classe de

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire 23/24	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire 23/24	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'établissement s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci***.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier. Si d'autres projets nécessitant la captation de l'image ou de la voix sont mis en œuvre par l'établissement, ils feront l'objet d'une information ultérieure et d'une demande d'autorisation spécifique.

Fait à Le/...../.....

Signature(s) du/des intéressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur: (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)	« Le projet m'a été expliqué et j'ai compris pourquoi mon image sera utilisée et qui pourra la voir. » Signature de l'élève mineur :
---	---

Pour exercer vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès de [[Fonction et coordonnées \(personne ou services\) de l'établissement pour l'exercice des droits](#)] et du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant :

- Par voie postale au Rectorat de l'académie de Poitiers, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD), 22 rue Guillaume 7 Le Troubadour, 86 000 Poitiers
- Par voie électronique en utilisant l'adresse mail : dpd@ac-poitiers.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne estimant que le droit à la protection des données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Année 2024 / 2025

FICHE D'URGENCE

Classe :

Externe – **Demi-pensionnaire** – **Interne** (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

 domicile :

 travail :

 portable :

Adresse électronique :

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

 domicile :

 travail :

 portable :

Adresse électronique :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance **de l'établissement et des services d'urgence** : ***allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...***

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, **sous enveloppe**, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

À

le

Signature(s) du ou des représentants légaux :



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Cab : MF/IP

Bordeaux, le **12 AVR. 2024**

Madame, Monsieur, Chers parents,

La qualité de la restauration et de l'hébergement dans les lycées fait l'objet d'une grande attention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, 26 millions de repas sont produits pour les quelques 180 000 lycéens qui fréquentent les établissements gérés par la Région, et ce sont près de 900 agents régionaux qui sont mobilisés pour préparer et servir quotidiennement des repas complets et équilibrés.

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser autant que possible, grâce à la restauration collective, la consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Nous travaillons pour cela en concertation avec les lycées - les personnels, les élèves et les familles - pour atteindre collectivement les objectifs nationaux et ceux que nous nous sommes fixés dans la feuille de route Neo Terra en matière d'alimentation.

Sur l'approvisionnement, la Région et l'ACENA (l'association régionale qui réunit la grande majorité des gestionnaires de lycées) travaillent à la construction d'une politique d'achats de proximité et de produits bio, en lien avec les producteurs locaux. L'objectif est désormais d'aller encore plus loin et d'atteindre 60% de produits locaux et de qualité dont 30% bio d'ici 2025.

La Région souhaite offrir un service de restauration accessible à tous les jeunes, avec des tarifs adaptés au niveau de ressources des familles. Nous avons donc lancé dès janvier 2022 une expérimentation avec plusieurs établissements volontaires, pour mettre en place la tarification solidaire de la restauration scolaire et de l'hébergement.

A partir de la rentrée 2024, la tarification solidaire sera étendue à tous les établissements des départements de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Charente et de Lot-et-Garonne ainsi qu'au lycée Gustave Eiffel de Bordeaux.

L'objectif est de proposer à toutes les familles de la région une même grille, avec des tarifs adaptés aux revenus de chacun. Ainsi, la nouvelle grille tarifaire comprendra 11 tranches, calculées en fonction du quotient familial, et 11 tarifs différents qui s'appliquent pour chaque tranche. Le coût du repas s'étendra de 2,30€ à 5,50€ en fonction de votre niveau de ressources.

Avec cette nouvelle tarification, la Région continuera d'accompagner chaque famille et prendra en charge une grande partie du coût de la restauration, puisque le coût réel d'un repas servi dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine est évalué à 9,50€.

Pensée avec les lycées eux-mêmes, cette expérimentation permet de poursuivre l'objectif de qualité des repas, tout en limitant la contribution des familles, dans un contexte global d'inflation des prix des denrées et de l'énergie.

Le dépliant, joint à ce courrier, vous précise toutes les informations nécessaires sur cette expérimentation et sur la grille de tarifs. Nous vous invitons à vous inscrire en ligne, à partir du 21 août 2024, sur le site régional :

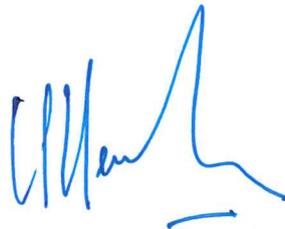
<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques liées à la tarification solidaire sur le site internet dédié aux politiques jeunesse de la région Nouvelle-Aquitaine : <https://jeunes.nouvelle-aquitaine.fr/articles/tarification-solidaire-pour-la-restauration-scolaire>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers parents, à l'assurance de notre considération distinguée.



Alain ROUSSET
Président du Conseil régional



Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président

TARIFICATION SOLIDAIRE

TARIFICATION SOLIDAIRE

TARIFICATION SOLIDAIRE

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.



Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.



La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque tranche.

	Quotient familial annuel - Impôts	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	≥ 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale/repas

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), des Deux-Sèvres (79) et du Lot-et-Garonne (47), et au lycée Gustave Eiffel (33).



Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **241,50€ et 962,50€**.



Le forfait internat

À partir de **4 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un **forfait annuel** compris entre **1165,50€ et 3466,75€**.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€** (non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

TARIFICATION
SOLIDAIRE

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de son dernier avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023)
2. Dès le 21 août 2024, créer un compte sur le site web dédié **SERENA**



SCANNEZ-VOUS

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Pensez à vous inscrire
avant le **10 octobre**
2024 pour bénéficier
de la tarification
solidaire !

IMPORTANT



Jeunesse

Le saviez-vous ?



9.50€

Le coût réel de production d'un repas



180 000

élèves fréquentent le service de restauration et d'hébergement des lycées de la Région.



255

cuisines



26 millions

de repas/an



60% de produits régionaux dont

30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



contact@nouvelle-aquitaine.fr

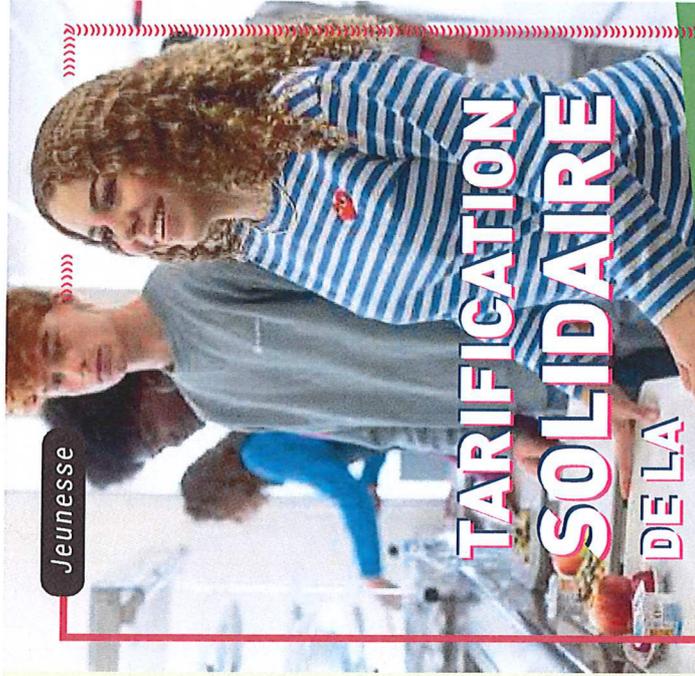


naqui.fr/tarification-solidaire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Jeunesse



TARIFICATION SOLIDAIRE DE LA

RESTAURATION SCOLAIRE



Des tarifs adaptés
aux revenus des
familles.



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine